



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 18759

Texte de la question

M. Victor Brial attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le dysfonctionnement chronique de plusieurs appareils de l'hôpital de Futuna et sur le mauvais état général de ses bâtiments, assez peu dignes d'un service d'Etat. L'équipement radiologique fonctionne depuis plusieurs mois de façon aléatoire, et ce malgré les interventions du technicien de l'hôpital de Sia, à la fois nombreuses et coûteuses. Les pannes répétées et anormales de cet appareil ont en effet des incidences financières non négligeables puisque pour une simple radiographie, les patients de Futuna prennent l'avion pour se rendre à l'hôpital de Wallis et qu'à chaque faux contact l'appareil est envoyé en réparation en Nouvelle-Calédonie. L'appareil échographique ne vaut guère mieux et rappelle l'urgence qu'il y a à lui substituer un équipement professionnel, plus adapté et de meilleure qualité, permettant un suivi médical efficace de la population de Futuna qui s'élève à quelque 5 000 personnes. Par ailleurs, l'état des bâtiments de l'hôpital, et plus particulièrement l'étanchéité de sa toiture, laissent à penser que les normes sanitaires sont loin d'être respectées : outre les infiltrations que l'on peut y déplorer, elle est un véritable « nid à moustiques » qui entretient l'épidémie actuelle de dengue. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est dans ses intentions d'ouvrir rapidement une ligne budgétaire exceptionnelle permettant le remplacement du matériel défectueux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'entretien des locaux et du matériel radiologique de l'hôpital de Futuna. Cet hôpital a été construit en 1992 et compte 21 lits de médecine et maternité. Les frais afférents à l'entretien des locaux et du matériel doivent être pris sur l'enveloppe globale du service de santé. Les crédits en faveur du système de santé de Wallis-et-Futuna ont été très fortement augmentés cette année puisqu'ils sont de 57 millions de francs au lieu de 41 millions de francs en 1997. Cette augmentation est confirmée dans la loi de finances initiale 1999. Il revient aux responsables locaux de déterminer la meilleure utilisation possible de ces crédits.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18759

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4870

Réponse publiée le : 15 février 1999, page 938